

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
10/11/2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Exprimés : 28

OBJET :**FINANCES**

**Contrat de
Prestation de
service avec la
Chambre
d'Agriculture des
Pyrénées-
Orientales pour
l'accompagnement
et l'animation du
projet communal «
reconquête agricole
des friches à fort
potentiel du
territoire de Céret :
Phase 1 du
programme
d'actions foncières
du PAEN »**
=====

Transmis au représentant
de l'Etat le :

Publié le :

Affiché le :

Mis en ligne le :

En l'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Le foncier agricole est la clé de voûte de l'activité économique liée à l'agriculture, et est à la croisée des enjeux et des orientations d'aménagement.

Les terres agricoles représentent le premier outil de travail des agriculteurs et afin d'être compétitive et attractive, l'activité agricole a besoin d'espaces disponibles correctement structurés.

Des outils tels que les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturel périurbains (PAEN), permettent de classer les espaces délimités en zone de protection qui une fois adoptées s'imposent aux documents d'urbanismes (SCOT, PLU, Carte Communale).

Au-delà du périmètre du PAEN, d'autres zones agricoles représentent de grands enjeux. L'importance stratégique de ces secteurs méritent une attention et des moyens particuliers pour faciliter le développement et la pérennisation des activités agricoles.

Aussi, la commune, va procéder à une reconquête agricole des friches à fort potentiel. Ceci permettant d'aboutir à une remobilisation des terres incultes qui seront ainsi remises en culture.

Le contrat de prestation de service avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales a pour but de définir les modalités de travail d'accompagnement et d'animation du projet communal pour la reconquête agricole des friches à fort potentiel du territoire de Céret, intégrant la phase 1 du programme d'actions foncières du PAEN, et allant sur d'autres secteurs à fort enjeux, à savoir :

- 1- Sensibilisation des exploitants aux procédures de mise en valeur de terres incultes – démarches individuelles,
- 2- Identification de parcelles incultes intéressantes pour les agriculteurs,
- 3- Animation foncière ciblée liée à ces projets de développement et de valorisation de l'espace rural,
- 4- Accompagnement des agriculteurs pour lancer administrativement la procédure de manière groupée,
- 5- Animation générale.

Le coût global de ce partenariat s'élève à 29 400.00 € HT soit 35 280.00 € TTC.

Ce programme d'action est financé par l'Europe, la Région et le Département à hauteur de 34 683.69 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **D'APPROUVER** le Contrat de Prestation de service avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales pour l'accompagnement et l'animation du projet communal « reconquête agricole des friches à fort potentiel du territoire de Céret : Phase 1 du programme d'actions foncières du PAEN»,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire pour signer le contrat à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire



Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.